



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL31-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 33  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

### **31- ACQUISITION DE PARCELLES SISES RUE DE LA PRISE D'EAU APPARTENANT À LA SCI JESSMAND ET M. ET MME WILLY MALHERBES**

Suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner en date du 26 avril 2024, concernant une vente entre Mme Mathilde SACHOT et M. et Mme MALHERBES, la ville a négocié avec les nouveaux acquéreurs pour saisir l'opportunité de récupérer une partie du foncier. Cette acquisition vise à élargir le futur tronçon qui reliera les parties nord et sud de l'îlot du Tourniquet.

La ville souhaite donc acquérir les parcelles nouvellement cadastrées section AE numéros 765 et 768, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> et 30 m<sup>2</sup> respectivement.

Il est également proposé d'acquérir une autre parcelle cadastrée AE numéro 770 de 3 m<sup>2</sup> dans le cadre d'une régularisation foncière.

Cette acquisition est proposée au prix de 50 €/m<sup>2</sup>, soit un montant global de 2 250 €, les frais d'acte en sus à la charge de la ville.



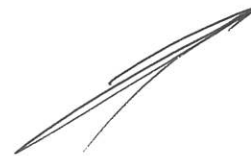
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées section AE numéros 765 et 768, d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> et 30 m<sup>2</sup> respectivement et appartenant à la SCI JESSMAND, ainsi que la parcelle cadastrée AE numéro 770 d'une superficie de 3 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme Willy MALHERBES ou toute autre entité s'y substituant, le tout situé rue de la Prise d'Eau, moyennant le prix de 50 €/m<sup>2</sup> soit la somme globale de 2 250 €, les frais d'acte étant à la charge de la ville,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Fabrice ABRAHAM  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024  
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024